

# COMPAGNIE FINANCIERE TRADITION S.A., LAUSANNE

---

## PROCES - VERBAL

de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires

tenue le mardi 24 mai 2022, à 15 h 30

à l'Hôtel Beau-Rivage Palace, Lausanne

---

M. Patrick Combes, Président du Conseil d'administration, prend la Présidence et ouvre l'Assemblée générale.

Il souhaite la bienvenue aux actionnaires ainsi qu'aux invités.

### *I. Constitution du bureau*

Le Président propose que le bureau de l'Assemblée soit constitué comme suit :

Président : M. Patrick COMBES

Secrétaires : M. William WOSTYN, secrétaire du Conseil  
Me Frédéric-Auguste de LUZE, notaire

Scrutateurs : Mme Imen OUANES  
Mme Marielle SCHMIED

L'Assemblée n'élève aucune objection contre la constitution de ce bureau.

Ensuite, le Président indique que l'Organe de révision, Ernst & Young S.A., est représenté par Mme Milena de Simone.

Le Président précise ensuite que l'Assemblée générale a été convoquée par annonce dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce du 29 avril 2022, ainsi que dans l'AGEFI, LE TEMPS et NZZ.

Le Président signale qu'un exemplaire de cette convocation, du rapport annuel, des comptes annuels, des comptes consolidés, du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport de l'Organe de révision sont déposés à l'entrée.

Le Président constate que l'Assemblée générale est ainsi valablement réunie, qu'elle a été convoquée dans la forme prescrite par les statuts et en respectant les délais légaux et statutaires, et qu'elle peut délibérer.

L'Assemblée n'élève aucune objection contre cette constatation.

Le Président annonce que le procès-verbal de la présente Assemblée pourra être consulté par les actionnaires à partir du 27 juin 2022 au siège de la société.

Le Président note par la suite que les actions sont représentées à raison de :

- 5'415'754 actions de CHF 2,50 de valeur nominale, par des actionnaires ;
- 287'041 actions de CHF 2,50 de valeur nominale, par le Représentant indépendant,

Les scrutateurs ont dès lors constaté ce qui suit :

- total des voix de toutes les actions émises : 7'654'385
- dont sont représentées à la présente Assemblée avec droit de vote: 5'702'795 soit 74,5 %

## **II. *Le Président aborde ensuite les différents points de l'ordre du jour :***

### **1. Présentation du rapport annuel, des comptes annuels de la société et des comptes consolidés pour l'exercice 2021 ; présentation du rapport de l'Organe de révision.**

Le Président commente les comptes annuels de la société et les comptes consolidés pour l'exercice 2021 et décrit l'activité du groupe en 2022.

Le Président passe ensuite la parole à Mme Milena De Simone, représentante de Ernst & Young S.A., Lausanne, qui lit le rapport de l'Organe de révision.

Le Président ouvre la discussion sur ces rapports, il répond aux questions des actionnaires. Le Président propose, ensuite de passer au vote sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

Il demande si un actionnaire désire le vote à bulletin secret, sur une ou plusieurs résolutions. Tel n'étant pas le cas, le Président précise que les actionnaires qui voteraient contre une proposition ou qui s'abstiendraient, ont la possibilité de faire enregistrer leur vote auprès des scrutateurs, en indiquant le nombre de voix qu'ils représentent.

**Première résolution :**

**L'Assemblée approuve le rapport annuel, les comptes annuels de la société et les comptes consolidés pour l'exercice 2021 à l'unanimité.**

**2. Emploi du bénéfice disponible 2021.**

Le Président expose les propositions du Conseil d'administration :

Il est proposé aux actionnaires un dividende en espèces de (i) CHF 5.00 par action au porteur d'une valeur nominale de CHF 2,50 ainsi que (ii) la distribution d'une action propre pour 200 actions détenues, montant prélevé sur la réserve générale et (iii) une action pour 200 actions détenues, montant prélevé sur les réserves issues d'apport de capital.

L'actionnaire disposant d'actions ne représentant pas un multiple de 200 recevra le nombre d'actions immédiatement inférieur complété d'une soulte en espèces.

L'impôt anticipé de 35% sera prélevé sur les montants versés en espèce. La valeur des actions propres sera basée sur la moyenne des cours de clôture des 20 séances de bourse précédant la présente Assemblée Générale, moins la valeur du dividende en espèces. Le cours de référence ressort à CHF 105,23.

Le montant total du dividende s'élève CHF 45'456'387,24 et le solde du bénéfice reporté à compte nouveau s'élève à CHF 119'096'171, sous réserve du nombre d'actions propres détenues au jour du détachement du dividende.

Le remboursement de l'impôt anticipé est de la responsabilité de l'actionnaire.

A compter du 27 mai 2022, l'action Compagnie Financière Tradition sera négociée ex-dividende.

La date du paiement du dividende est fixée au 03 juin 2022.

**Deuxième résolution :**

**L'Assemblée approuve l'emploi du bénéfice disponible 2021 à une grande majorité.**

**3. Décharge au Conseil d'administration.**

Le Président demande ensuite à l'Assemblée de se prononcer sur la décharge au Conseil d'administration et à la Direction pour l'exercice 2021.

Le Président rappelle, qu'aux termes de l'art. 695 al. 1 CO, les membres du Conseil d'administration ainsi que les personnes qui ont coopéré à la gestion ne peuvent pas prendre part au vote sur ce point 3 de l'ordre du jour.

**Troisième résolution :**

**L'Assemblée donne décharge au Conseil d'administration et à la Direction pour l'exercice 2021 à une grande majorité.**

**Le Président constate par ailleurs que les membres du Conseil d'administration ainsi que les personnes qui ont participé à la gestion n'ont pas pris part au vote.**

**4. Capital autorisé et capital conditionnel – Modification des statuts.**

Le point 4 de l'ordre du jour étant soumis à la forme authentique, il figure dans le procès-verbal partiel d'Assemblée générale ordinaire dressé par Me Frédéric-Auguste de Luze, notaire.

**5. Forme des actions - Modification des statuts.**

Le point 5 de l'ordre du jour étant soumis à la forme authentique, il figure dans le procès-verbal partiel d'Assemblée générale ordinaire dressé par Me Frédéric-Auguste de Luze, notaire.

**6. Apports en nature - Modification des statuts.**

Le point 6 de l'ordre du jour étant soumis à la forme authentique, il figure dans le procès-verbal partiel d'Assemblée générale ordinaire dressé par Me Frédéric-Auguste de Luze, notaire.

**7. Rémunération globale des membres du Conseil d'administration pour l'année civile 2023.**

Le Président annonce à l'Assemblée le montant global maximum de CHF 290'000 proposé par le Conseil d'administration relatif à la rémunération de ses membres.

**Septième résolution :**

**L'Assemblée approuve le montant de CHF 290'000 pour la rémunération des membres du Conseil d'administration à une grande majorité.**

**8. Rémunération globale des membres de la Direction générale pour l'année civile 2023.**

Le Président annonce à l'Assemblée le montant global maximum de CHF 17'000'000.- proposé par le Conseil d'administration relatif à la rémunération des membres de la Direction générale.

**Huitième résolution :**

**L'Assemblée approuve le montant de CHF 17'000'000.- pour la rémunération des membres de la Direction générale à une grande majorité.**

**9. Réélection du Conseil d'administration.**

Le Président propose, pour une durée statutaire d'une année, chacun des membres actuels ci-dessous qui se représente, en procédant au vote individuel :

9.1 M. Patrick Combes

**Neuvième (une) résolution :**

**L'Assemblée réélit, à une grande majorité, M. Patrick Combes en qualité d'administrateur, pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.**

9.2 M. Jean-Marie Descarpentries

**Neuvième (deux) résolution :**

**L'Assemblée réélit à une grande majorité, M. Jean Marie Descarpentries en qualité d'administrateur, pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.**

9.3 M. Christian Goecking

**Neuvième (trois) résolution :**

**L'Assemblée réélit, à une grande majorité, M. Christian Goecking en qualité d'administrateur, pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.**

9.4 M. Robert Pennone

**Neuvième (quatre) résolution :**

**L'Assemblée réélit, à une grande majorité, M. Robert Pennone en qualité d'administrateur, pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.**

9.5 M. Urs Schneider

**Neuvième (cinq) résolution :**

**L'Assemblée réélit, à une grande majorité, M. Urs Schneider en qualité d'administrateur, pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.**

9.6 M. Eric Solvet

**Neuvième (six) résolution :**

**L'Assemblée réélit, à une grande majorité, M. Eric Solvet en qualité d'administrateur, pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de la**

**réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.**

9.7 M. Alain Blanc-Brude

**Neuvième (sept) résolution :**

**L'Assemblée réélit, à une grande majorité, M. Alain Blanc-Brude en qualité d'administrateur, pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.**

9.8 M. Marco Illy

**Neuvième (huit) résolution :**

**L'Assemblée réélit, à une grande majorité, M. Marco Illy en qualité d'administrateur, pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.**

## **10. Réélection du Président du Conseil d'administration**

Le Président informe l'Assemblée que le Conseil d'administration propose de réélire en qualité de Président du Conseil, pour une durée statutaire d'une année, M. Patrick Combes.

**Dixième résolution :**

**L'Assemblée réélit, à une grande majorité, M. Patrick Combes en qualité de Président, pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.**

## **11. Réélection et élection du comité des rémunérations**

Le Président informe l'Assemblée que le Conseil d'administration propose d'élire et de réélire les membres ci-dessous qui se présentent, en procédant à un vote individuel :

11.1 M. Robert Pennone

**Onzième (une) résolution :**

**L'Assemblée élit, à une grande majorité, M. Robert Pennone en qualité de membre du comité des rémunérations, pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.**

11.2 M. Christian Goecking

**Onzième (deux) résolution :**

**L'Assemblée réélit, à une grande majorité, M. Christian Goecking en qualité de membre du comité des rémunérations, pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2023 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.**

## **12. Election de l'Organe de révision.**

Le point 12 de l'ordre du jour étant soumis à la forme authentique, il figure dans le procès-verbal partiel d'Assemblée générale ordinaire dressé par Me Frédéric-Auguste de Luze, notaire.

## **13. Réélection du Représentant indépendant**

Le Conseil d'administration propose réélire en qualité de Représentant indépendant Me Martin Habs, notaire sis Place Benjamin-Constant 2, case postale 7140, CH-1002 Lausanne.

### **Treizième résolution :**

**L'Assemblée réélit, à une grande majorité, Me Martin Habs., notaire, en qualité de Représentant indépendant, pour une durée d'une année qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2023.**

Le Président lève la séance à 17h00

Le Président :

  
Patrick COMBES

Le Secrétaire :

  
William WOSTYN

Les Scrutateurs :

  
Imen OUANES



Marielle SCHMIED